

## LES CEREMONIES DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1914 - 1918 A LE BAILLEUL.

Vendredi 2 Novembre à 20 heures à la Salle Polyvalente :

- La grande guerre décrite par Stéphane TISON (historien et universitaire)
- La vie des habitants de Le Bailleul durant ce conflit : mobilisation des civils, arrivée des réfugiés, les familles pleurent leurs morts, le rôle des femmes... Animés par les membres de l'UNC, le GTB, la Chorale Les Voix de l'Argence, l'Harmonie Le Bailleul Villaines, les élèves de l'école.

Samedi 3 Novembre à la Salle Polyvalente :

- Exposition consacrée aux militaires Bailleulois, à leur engagement au combat, à leur sacrifice et organisation des armées.
- Une exposition (1) d'objets et documents sera visible toute la journée.

(1) Pour les fournitures d'objets et documents, merci de contacter Michel LOPÉ ou Jean THÉROUIN

Dimanche 4 Novembre :

- Commémoration officielle du 11 novembre
- Cérémonie au monument aux morts
- Poursuite de l'exposition à la salle Polyvalente

### LA FÊTE DES POMMES

Fête phare du comité des fêtes, elle se déroulera encore cette année en trois temps : **vendredi 12 octobre** diner-animations, **samedi 13** au soir loto de bons d'achats et **dimanche 14** traditionnel bric à brac qui fête cette année ses 37 ans avec restauration rue du stade. Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes auprès de Karine au 06.34.08.38.52 **jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre**. De nombreux artisans et commerçants exposants de ventes diverses accompagneront les producteurs locaux de pommes. La journée vivra aux rythmes d'un groupe de jazz ponctuée des intervenants habituels. La fête foraine sera encore présente pour le plus grand plaisir des enfants.

Le Président du Comité des Fêtes

Laurent HEBERT

#### Dates à retenir

#### Mairie de Le Bailleul

Sa 14/07/2018

Fête Nationale

Ve 21/09/2018

Inauguration Salle Polyvalente

Di 30/09/2018

Journée Citoyenne (Zone Humide)

#### Dates des événements à retenir

#### Associations Bailleuloises

##### Harmonie Le Bailleul Villaines

Di 2 Septembre

Fête de la Terre à Ligron

Di 16 Septembre

Festival Rencontre en Harmonies à Noyen

Sa 29 Septembre

Concert à Le Bailleul avec l'harmonie de Montlouis sur Loire

##### Familles Rurales

Di 23 Septembre

Sortie en Famille au Spaycifique Zoo

##### Le Bailleul Sans Frontières

Di 5 Août

Loto (Salle Polyvalente de La Chapelle d'Aligné)

Sa 22 Septembre

Marché du Monde - à l'honneur « L'Afrique »

##### Groupe Théâtral du Bailleul

Sa 27 et Di 28 Octobre

Soirée Cabaret

##### SSB Bailleul Sports

Sa 10 Novembre

Loto

##### Am Stram Gram

Sa 1er Décembre

Activité Jeunesse

##### JMCV

Lu 31 Décembre

Nuit de la Sylvestre

#### Dates des reprises des activités

#### Des Associations

##### Gym Argance

Me 12 Septembre

Reprise des cours

##### Familles Rurales

Me 5 Septembre

Reprise du Modern Jazz

Ma 11 Septembre

Reprise de la Couture

Je 20 Septembre

Reprise de la Photo Numérique

Sa 22 Septembre

Reprise du Scrapbooking



[www.lebailleul.mairie72.fr](http://www.lebailleul.mairie72.fr)

Juillet 2018  
N° 1

## LE BAILLEUL'INFOS

MAIRIE DE LE BAILLEUL

### Edito

Mesdames, Messieurs

Vous l'aurez noté, nous avons modifié la publication de votre bulletin communal. Il nous semble plus approprié de minimiser le bulletin d'été en regroupant les principales informations et manifestations estivales.

Un bulletin plus complet et récapitulatif de l'année vous sera publié, comme à l'accoutumé, fin décembre.

Nous espérons que cette nouvelle formule vous apportera satisfaction. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos avis.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été, de bons moments de détente et de profiter au mieux de votre période de congés.

Le Maire,  
Éric DAVID

### 14 Juillet 2018

La Fête Nationale du 14 Juillet permet de nous retrouver en ce milieu d'année. Elle est organisée en partenariat avec le Conseil Municipal qui proposera tout l'après-midi des stands de jeux, tandis que le Comité des Fêtes tiendra une buvette. Un concert de l'Harmonie Le Bailleul/Villaines animera également la Place de la Mairie. Le Comité des Fêtes vous convie quant à lui, à un repas convivial à 19 h 30 au barnum au tarif de 12 euros par adulte et 8 euros pour les enfants. La mairie vous donne rendez-vous à la Salle des Associations pour la retraite aux flambeaux des enfants débutant à 22 h 30 aux sons de l'harmonie jusqu'au feu d'artifice tiré au stade à 23 h 00, le temps que nous organisions le bal de clôture.

Le Comité des Fêtes

### RENTRÉE SCOLAIRE 2018 / 2019

#### TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Ticket Cantine : 3,45 €

Forfait Garderie périscolaire:

- 20 €/ mois pour 1 enfant
- 25 €/ mois pour 2 enfants
- 30 €/ mois pour 3 enfants et plus

Hors Forfait Garderie : 1,15 € / séquence

#### GARDERIE MUNICIPALE

Mercredi

7 h 30 - 12 h 30

Tarif Unique : 6 €/séquence et par enfant

#### Temps d'Activités Périscolaires

A compter de la rentrée de septembre les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont supprimés. La Municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont permis aux enfants de découvrir de multiples activités depuis plusieurs années.

#### HORAIRES DE L'ÉCOLE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

8 h 30 à 12 h 00

Et

13 h 45 à 16 h 15

#### HORAIRES GARDERIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

7 h 30 à 8 h 30

Et

16 h 15 à 18 h 00

## TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux de la Salle Polyvalente ont démarré début septembre 2017.

Les intempéries, quelques contraintes techniques et humaines ont modifié le planning initial des travaux. La salle doit être livrée cet été et sera fonctionnelle pour **la rentrée de septembre**. Le passage de la commission de sécurité est prévu le 14 Août 2018.

Des travaux complémentaires ont été nécessaires pour répondre aux normes en vigueur, entraînant un coût d'environ 10 % supérieur au marché initial de 703 000 € HT. Le financement est assuré par un emprunt de 350 000 € sur 10 ans, différentes subventions pour un montant de 360 000 €. Un dossier est en cours pour les fonds européens d'un montant de 60 000 €.

L'inauguration de la Salle Polyvalente aura lieu le **Vendredi 21 Septembre 2018 à 20 h 00**. La Municipalité sera heureuse de vous accueillir pour cet évènement.

Monsieur DAVID Éric, Maire de LE BAILLEUL,  
Et le Conseil Municipal

vous invitent

à l'inauguration de la Salle Polyvalente suite aux  
travaux d'extension et de restructuration

Rue du stade

Le Vendredi 21 Septembre 2018 à 20 h 00

Cette inauguration sera suivie d'une visite de la Salle  
et du verre de l'amitié.



## CONSEIL MUNICIPAL

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont consultables en Mairie et sur le site de la Commune.

## PLUiH

Une feuille de Route pour un développement du Territoire Intercommunal.

Par délibération du 18 décembre 2015, la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'élaboration de son PLUi-H sur les 17 communes qui composent son territoire. Actuellement, chaque commune dispose de son propre document d'urbanisme.

Afin de mettre en œuvre un projet ambitieux et cohérent à l'échelle du territoire communautaire, il est aujourd'hui nécessaire d'harmoniser l'ensemble des politiques communales d'aménagement. Pour cela, les élus intercommunaux ont décidé d'élaborer un projet de développement commun du territoire : un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Ce document définira les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes à partir desquelles les maires délivreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) des particuliers et des professionnels de la construction.

Le PLUi-H a ainsi pour ambition de concilier l'accueil d'une nouvelle population, la mixité et la diversité de l'habitat, le développement économique et agricole, l'adéquation des équipements, commerces et services, l'accès aux transports, etc. tout en préservant le cadre de vie et les richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

UN DOCUMENT UNIQUE D'URBANISME À L'HORIZON 2030

À terme, les communes seront dotées d'un document d'urbanisme unique qui leur permettra de construire leur futur à l'horizon 2030 dans un souci de complémentarité et de solidarité entre les villes.

Le PLUi-H constitue donc une feuille de route pour un développement du territoire intercommunal. Et celui-ci doit également tenir compte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de la Sarthe, approuvé le 5 mai 2017, avec lequel il devra être compatible.



Une réunion est prévue au  
second semestre 2018



## ASSAINISSEMENT

Jetés dans les WC, les lingettes, les tampons, les serviettes hygiéniques comme de nombreux autres déchets perturbent le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompes de relèvement des eaux usées abîmées, mauvais fonctionnement des stations d'épuration...

Ces lingettes que l'on croit biodégradables endommagent les installations et finissent par mettre les pompes hors d'usage. Le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations ; elles remontent dans les maisons par les toilettes où bien elles s'écoulent par le trop plein dans le milieu naturel, polluant ainsi ruisseaux, rivières et nappes phréatiques... Sans oublier que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture de l'utilisateur...

Il est donc formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement, des corps solides, tels que débris de vaisselle, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes, tampons hygiéniques et d'une façon générale des matières pouvant obstruer les conduites.

Il en va de même pour les produits chimiques ou toxiques (vernis, peintures, solvants, diluants acides de batterie, produits de jardinage, de bricolage, de médicaments) qui peuvent détériorer les canalisations ou intoxiquer les agents du service d'assainissement. Également, les huiles et matières grasses (huile de friture, de vidange), bouchent les conduites et génèrent de mauvaises odeurs...

**Autant de gestes irrespectueux de l'environnement qui constituent pourtant une infraction au regard de la loi. En plus du respect des règlements, chacun a le devoir de faire preuve de civisme ».**

**Ces incidents ont un coût financier pour la commune, chaque intervention est facturée en complément du contrat de maintenance (300 €).**

## CERTIFICAT D'INTEMPÉRIES

Le Certificat d'intempérie (ou Certificat d'assurance) est le document à produire à votre assurance après un sinistre lié aux conditions météorologiques.

Le Certificat d'intempéries fourni par Météo-France est un document officiel reconnu par toutes les compagnies d'assurance. Il détaille les conditions météorologiques survenues un jour précis, en mettant en évidence les événements remarquables qui se sont produits et ont pu occasionner des dommages, des dégâts matériels, un sinistre ou un accident.

Comme nous savons bien qu'il n'est pas toujours facile de se souvenir de la date et de l'heure précise où se sont produites les intempéries, le Certificat d'intempéries établi par Météo-France couvre une période de 2 jours consécutifs.

Le certificat d'intempéries, joint à votre dossier d'indemnisation, vous permet d'apporter la preuve que les conditions météo sont bien à l'origine du sinistre pour lequel vous demandez à être indemnisé dans les meilleurs délais.

Les valeurs des paramètres météo sont expertisées par les services de Météo-France les plus proches du lieu du sinistre et accompagnées d'un compte-rendu détaillé des conditions météorologiques qui se sont produites à la date du sinistre.



## LES GESTES D'INCIVILITÉS



Les agents municipaux se mobilisent au quotidien pour lutter contre le comportement irresponsable de certains administrés.

**Les actes d'incivisme les plus répandus concernent :**

- ▶ 1. Les divagations d'animaux ;
  - ▶ 2. Le non-respect du règlement de collecte (jours et horaires de sortie des déchets) ;
  - ▶ 3. Les dépôts sauvages de déchets ;
  - ▶ 4. La non-utilisation des corbeilles de la Ville ;
  - ▶ 5. Les graffitis ;
  - ▶ 6. Les mégots de cigarette jetés à même le sol ;
  - ▶ 7. La dégradation du mobilier urbain ;
- etc.....



Ces actes de malveillance nuisent au cadre de vie de l'ensemble des Bailleulois.

De plus, la gestion de ces incivilités engendre un coût dont la commune pourrait bien se passer.

### 1. Des actions de prévention

La lutte contre les incivilités passe par une phase de communication : il s'agit de bien fixer les règles à respecter et de responsabiliser chacun (bulletin, dialogue, animation sur le tri sélectif à l'école, etc)

### 2. Des actions de répression

L'agent de Police Municipale se rend régulièrement sur place pour constater les faits et rappeler les obligations de chacun.

Il peut verbaliser l'auteur par amende (Montant compris entre 38 € et 1500 € suivant la nature de l'infraction).

Une participation financière peut également être majorée à un montant forfaitaire de 50 € afin que la commune puisse recouvrer les frais engendrés (délibération du conseil municipal).

Il faut, au-delà de cet arsenal répressif, que chacun comprenne qu'il est de l'intérêt commun de respecter les règles de vie s'imposant à tous.

